



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

**Déclaration présentée par Baha'i International Community, Casa Generalizia della Societa' del Sacro Cuore, Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Dominican Leadership Conference, Feminist Majority Foundation, Girls Learn International, Inc (GLI), The Grail, Institute of the Blessed Virgin Mary – Loreto Generalate, International Association of Schools of Social Work, Conseil international des femmes juives, Loretto Community (Sisters of Loreto), National Council of Women of the United States Inc., Pan Pacific and South East Asia Women's Association, Passionists International et Salvation Army, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### Lever les obstacles auxquels se heurtent les filles

L'autonomisation des filles, notamment celles qui vivent en milieu rural, est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable, mais l'extrême pauvreté, les inégalités systémiques et les pratiques discriminatoires persistent. En dépit des engagements énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, entre autres lois, résolutions et déclarations concernant l'autonomisation et les droits des filles, celles qui vivent en milieu rural se heurtent encore à des obstacles dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la sécurité. Ces obstacles les empêchent de briser le cycle de la pauvreté, d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux et de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Groupe de travail sur les filles, une coalition composée de soixante-dix organisations non gouvernementales qui défendent activement la cause des filles au niveau local dans toutes les régions du monde, exhorte la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres, à faire en sorte que les filles rurales ne soient pas laissées pour compte et qu'elles s'impliquent concrètement dans les politiques qui leur permettent de réaliser tout leur potentiel.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur les filles (A/72/218), les États Membres auront besoin de données ventilées afin de suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris dans le Programme 2030 ainsi que dans divers traités et résolutions, et pour veiller à ce que les filles rurales participent véritablement à la mise en œuvre d'un programme de développement universel, intégré et indivisible.

#### Autonomisation des filles rurales

L'égalité des sexes est une condition indispensable au développement mondial. L'autonomisation des femmes commence par celle des filles. Les privations et les inégalités dont souffrent les filles sont trop souvent acceptées comme une préparation à leur vie d'adulte. Tant que les inégalités traditionnelles persisteront, il sera impossible pour les filles et les femmes de contribuer aux changements fondamentaux nécessaires pour créer des sociétés plus équitables et assurer un développement durable. Dans le cas des communautés rurales en particulier, les femmes joueront un rôle déterminant de modèle pour les filles, en faisant preuve du dynamisme et du leadership nécessaires pour éliminer les obstacles auxquels ces dernières se heurtent dans les campagnes et les villages.

Les filles rurales doivent participer au processus décisionnel à tous les niveaux, notamment au sein de la famille et de la communauté, ainsi qu'aux processus politiques. Elles apportent des expériences, des perspectives et des solutions uniques, et les gouvernements ont beaucoup à gagner de leur contribution aux politiques et aux programmes qui ont un impact sur le bien-être des sociétés. La réalisation des objectifs de développement durable est nécessaire à l'épanouissement des filles car elle ouvre la voie à leur éducation et à leur autonomisation. En outre, comme on l'a souvent affirmé au niveau international, l'autonomisation des filles a un « effet multiplicateur » – elle produit des avantages exponentiels pour la société à mesure que les filles ont la possibilité d'apporter des contributions et de prendre des décisions qui ont des effets positifs sur la prospérité économique et sociale de tous. Par exemple, l'autonomisation des filles rurales se traduit par une diminution des

risques de mariage précoce, une meilleure probabilité de voir les filles jouer un rôle éclairé et actif en matière de planification familiale, une baisse de la mortalité infantile et maternelle, et une plus grande participation des filles à la prise de décisions dans les domaines social, économique et politique. Tous ces facteurs favorisent les processus de développement. Nous devons donner la parole aux filles, les associer à nos consultations, leur donner les moyens d'agir, renforcer leurs capacités et les encourager à jouer un rôle actif dans la vie collective.

### **Recommandations**

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre un cadre qui, s'il est rigoureusement mis en œuvre, permettra aux filles rurales de surmonter les obstacles conjugués auxquels elles se heurtent.

Nous demandons donc aux États Membres :

- De s'engager en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans tous les efforts faits pour autonomiser les femmes et les filles, en particulier dans les zones rurales, conformément aux engagements énoncés dans les objectifs de développement durable ;
- D'investir dans une éducation de qualité (objectif 4) pour les filles, qui améliorera leur accès à un travail décent (objectif 8) en garantissant leur sécurité sur le chemin de l'école, des installations sanitaires adéquates à l'école (objectif 6) et l'égalité des sexes dans les programmes scolaires, l'administration, la pédagogie, la formation des enseignants et les politiques ;
- De promouvoir des mécanismes de collecte de données qui permettent de surveiller non seulement les inscriptions scolaires mais également l'achèvement de la scolarité à tous les niveaux – élémentaire, secondaire et supérieur – ainsi que des facteurs conjugués tels que le handicap, l'emplacement géographique et le statut économique et leur incidence sur l'éducation des filles, notamment dans les zones rurales ;
- De contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 1 en mettant en place des dispositifs de protection sociale, y compris des socles minimaux (objectif 1.3), et de faire en sorte que les filles et les femmes aient les mêmes droits que les hommes aux ressources économiques, et qu'elles aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins (objectif 1.4, 5.a) ;
- D'assurer la santé des filles rurales en fournissant une aide à celles qui souffrent de malnutrition (objectif 2.2), qui courent un risque élevé de mortalité maternelle et de fistule obstétricale résultant de mariages d'enfants, de mariages précoces ou de mariages forcés (objectif 3.1) et qui ont d'autres problèmes de santé sexospécifiques ;
- De lutter contre les stéréotypes et les normes culturelles qui perpétuent les tâches domestiques inégales pour les filles rurales (objectif 5.4), comme la collecte d'eau et de bois de chauffage (objectifs 6 et 7) ;
- De renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, notamment

en mettant l'accent sur une planification et une gestion efficaces pour permettre aux filles rurales de faire face aux changements climatiques (objectif 13) ;

- De mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les filles, notamment les pratiques traditionnelles néfastes (objectif 16.2).

L'avenir de la société actuelle dépendra en grande partie de la manière dont les gouvernements, les communautés, les programmes éducatifs et les familles aident à libérer le potentiel latent des jeunes et les préparent au monde dont ils vont hériter. Il faut que les filles rurales se perçoivent comme des acteurs à part entière de leur propre développement, comme la force motrice d'un effort continu pour améliorer leur situation et contribuer au mieux-être de leurs communautés.

---